

Je soussigné(e) (*nom, prénom*) :

Fonction :agissant pour le compte de l'entreprise

Nom de l'entreprise			
1 ^{er} Participant (Nom – Prénom)		Si 2 ^{ème} Participant (Nom – Prénom)	
E-Mail contact dossier			
Adresse			
Code Postal		Ville	
Téléphone		Fax	
Nom du Chef de Délégation			

- 1) Déclare avoir pris connaissance et accepte les conditions générales de vente au Forum Futurallia Kansas City 2011, organisé par la Kansas City Regional Destination Development Foundation
- 2) M'engage à participer à cette manifestation aux conditions suivantes :

Du 17 au 21 mai 2011 - Forfait 4 nuits incluant le transport au départ de Paris CDG



1^{er} participantPrix forfaitaire de 2 841.67 € HT
Label France * - 501.67 € HT
PRIX NET 2 340 € HT ⁽¹⁾

*Remise consentie au titre de la labellisation de l'action par le Secrétariat d'Etat au Commerce Extérieur à hauteur de 600 € TTC par entreprise, pour une personne.

Je souhaite souscrire à l'**assurance individuelle annulation (25 € HT par personne)**
(couvrant uniquement le remboursement du billet d'avion) x 25 €

Je ne souhaite pas souscrire à l'assurance individuelle annulation.

Montant Total HT

TVA 19.6 %

⁽¹⁾ Sous réserve de la disponibilité des places d'avion

Montant Total TTC

- 1) afin de valider mon inscription et de recevoir les codes d'accès à l'intranet Futurallia KC 2011, permettant de compléter mon dossier en ligne, **je retourne cet engagement signé, accompagné du paiement de l'acompte de 50 % du montant total (TVA incluse)**, soit: €

par chèque bancaire établi à l'ordre de l'Association Futurallia, à l'adresse indiquée ci-dessous.

par virement bancaire au compte No: **30047 14211 00041874801 57** domicilié au CIC Entreprise 86.

Une facture sera adressée à réception de ce règlement partiel.

- 2) J'ai pris connaissance des conditions générales de vente au verso de ce document.

- 3) J'ai pris connaissance que le paiement intégral est la condition sine qua non à la participation de l'entreprise au forum Futurallia KC 2011 et ce **avant le 22 avril 2011.**

Adresser ce document par fax ou par courrier à l'adresse suivante, accompagné du chèque ou de la copie du virement :

ASSOCIATION FUTURALLIA
World Trade Center Poitiers-Futuroscope
7 Avenue du Tour de France – CS 50146
86961 FUTUROSCOPE Cedex
Tél : 05-49-00-35-72 / Fax : 05-49-00-35-67

Bon pour engagement de participation
Date, cachet et signature autorisée de l'entreprise

Conditions générales de vente Futurallia KANSAS CITY 2011

Article 1 :

A l'inscription, le participant fera parvenir le paiement à l'ordre de l'Association Futurallia ou remettra au représentant de Futurallia, un chèque d'un acompte de 50% du montant total TTC de la prestation commandée ou la preuve du virement bancaire. A réception, une facture du montant total sera transmise au participant. **Le solde devra être réglé au plus tard le 22 Avril 2011.** En cas de non respect des délais de règlement, l'Association Futurallia se réserve le droit d'annuler l'inscription et d'en imputer la responsabilité à l'entreprise.

Article 2 :

L'entreprise inscrite à l'opération Futurallia Kansas City 2011, renonce à tenir l'Association Futurallia responsable des dommages résultant de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de la prestation Futurallia Kansas City 2011, ainsi que les opérations connexes à la manifestation proposée par les organisateurs et dont l'Association Futurallia ne détient pas la maîtrise d'œuvre principale.

L'Association Futurallia ne pourra être tenue responsable des modifications éventuelles du programme Futurallia Kansas City 2011.

Article 3 :

Dans le cadre de ce forum, les frais de participation acquittés par l'entreprise à Futurallia comprennent :

Formule « du 17 au 21 mai 2011 » (avec transport aérien) - Forfait 4 nuits

- **Le transport aérien en classe éco, au départ de Paris pour Kansas City (vol avec escale) ***
- **Programme de rendez-vous personnalisés organisés sur les 19 et 20 mai 2011 et Service d'interprétariat**
- **L'accès aux stands des « Village Experts » et « Village International » pendant toute la durée du forum**
- **Hébergement : 4 nuitées dans les hôtels de qualité supérieure (17, 18, 19 et 20 mai 2011)**
- **1 petit-déjeuner conférence (le 18 mai) + 2 petits-déjeuners et 2 déjeuners d'affaires (les 19 et 20 mai)**
- **Cocktail d'ouverture, soirée de gala (le 19 mai) et soirée internationale (le 20 mai)**
- **Des visites de sites industriels**

*Les taxes d'aéroport, taxes de solidarité et surcharge carburant sont sujettes à modification par la compagnie aérienne sans préavis jusqu'à J-30 et seront refacturées aux participants.

Ces différentes formules ne comprendront en aucun cas les repas et petits-déjeuners supplémentaires et tout autre frais non listé ci-dessus, notamment frais de pressing, téléphone, minibar etc... qui seront à la charge du participant et réglés directement par celui-ci à son fournisseur, sans que l'Association Futurallia soit solidaire de la dette contractée par le participant.

L'Association Futurallia ne sera en aucun cas responsable de la non attribution ou du non paiement d'éventuelles subventions publiques à l'entreprise inscrite à Futurallia Kansas City 2011.

Article 4 :

a) Engagement par rapport au Forum :

L'entreprise s'engage à remplir, dans les délais impartis, pour sa participation à l'opération, l'ensemble des documents nécessaires. Ceux ci seront transmis signés par courrier, fax, email ou saisis directement en ligne sur le **site www.futuralliac2011.com**

L'Association Futurallia ne pourra en aucun cas être tenue responsable des informations incomplètes et/ou erronées éditées dans le catalogue Futurallia Kansas City 2011. L'Association Futurallia se réserve le droit de refuser la participation d'une entreprise si sa taille et l'objet de son activité ne correspondent pas à l'objet du Forum Futurallia.

L'Association se réserve le droit d'annuler la participation d'une entreprise et de lui en imputer la responsabilité, si celle-ci ne fournit pas, dans les délais impartis à l'Association Futurallia, les éléments et documents nécessaires à la bonne finalité de la prestation que celle-ci s'engage à prester.

Dans ce cas, l'Association Futurallia n'est pas redevable des frais engagés par le participant.

b) Utilisation des accès Internet pendant le forum :

En utilisant les accès Internet mis à disposition lors de Futurallia Kansas City 2011, le participant s'interdit de transmettre ou télécharger toute donnée prohibée, illicite, illégale, contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et portant atteinte ou susceptible de porter atteinte aux droits de tiers et notamment aux droits de propriété intellectuelle, littéraire, artistique ou photographique. Il s'interdit toute utilisation frauduleuse, abusive ou excessive pouvant perturber la disponibilité du service internet. Par ailleurs, Futurallia ne peut être tenue pour responsable ni des dommages qui peuvent résulter de l'utilisation de cet accès internet ni des perturbations ou interruptions de ce service.

c) Responsabilité civile des participants :

Chaque participant s'engage à vérifier auprès de sa compagnie d'assurance l'étendue de sa responsabilité civile durant la durée du Forum.

d) Sauf avis contraire, le participant accepte que son image soit utilisée à des fins commerciales, lors de prises de vue pendant le Forum.

e) Suivi du forum :

La société s'engage à informer Futurallia Kansas City 2011 des contrats qui pourraient être conclus à la suite de cette opération, en répondant au questionnaire d'évaluation qui lui sera remis à l'issue du Forum.

Article 5 :

Conditions d'annulation :

. Le remboursement intégral des frais d'inscription est possible si l'annulation est faite avant le 18 mars 2011

. Pénalités :

• Au titre de l'inscription au forum :

- Une pénalité équivalente à **250 US \$**, au titre de l'inscription du forum sera due par l'entreprise participante, pour toute annulation intervenant du **22 au 27 avril 2011** (soit à compter de l'ouverture du catalogue)
- Pas de remboursement de frais d'inscription au forum à compter du **27 avril 2011**
SAUF CAS DE FORCE MAJEURE (*Evènement imprévu, insurmontable et indépendant de la volonté d'une personne susceptible de la dégager de sa responsabilité ou de la délier de ses engagements*)

• Au titre de la réservation du billet d'avion :

- Une pénalité de **240 € HT** (au titre de la réservation du billet d'avion) sera due par l'entreprise participante pour toute annulation intervenant du **18 mars au 15 avril 2011** (date imposée par la compagnie aérienne)
- Pas de remboursement du billet d'avion à compter du 15 avril 2011

L'entreprise voulant annuler sa participation devra adresser un courrier recommandé à l'Association Futurallia WTC Poitiers Futuroscope – 7 Avenue du Tour de France – Téléphone 1 – CS 50146 – 86961 FUTUROSCOPE Cedex, à l'attention de son Directeur Délégué, Michel THOMAS.

Article 6 : Le présent règlement est soumis à la loi française.

Article 7 : En cas de litiges, seuls les tribunaux de Poitiers seront compétents.